

*Aux Directeurs et aux Délégués du Congrès des Métiers et du Travail du Canada :*

CONFRÈRES DÉLÉGUÉS, — Je vous demande permission de soumettre à votre considération un état des recettes et des dépenses en rapport avec ma charge, pour l'année 1889-90:—

Conformément au rapport du Comité des Voies et Moyens de notre dernière session, une cotisation de huit centins par tête a été prélevée sur les membres de toutes les sociétés représentées au Congrès, ainsi que sur ceux de toutes les autres sociétés qui avaient demandé à s'y affilier, cotisation payable en deux versements, le premier devant dû le 15 novembre et l'autre, le 15 mai.

Le revenu provenant de cette source a suffi à payer tous les frais du Congrès, les recettes ayant été de \$479.87 et les dépenses de \$477.76, ce qui laisse une balance de \$2.11, laquelle, avec la balance de \$82.26 qui restait lors de la dernière audition, donne le montant de \$84.37 que nous avons en caisse.

Quarante-sept organisations ouvrières s'étaient fait représenter à la session de Montréal et, sur ce nombre, quatre n'ont payé aucun des deux versements de la cotisation et cinq n'en ont payé que le premier. Dix-huit sociétés qui n'avaient pas envoyé de délégués au Congrès ont payé la cotisation, excepté une, qui n'a pas payé le dernier versement. Le nombre total des sociétés qui ont contribué leur part au fonds du Congrès se trouve donc être de soixante-une, et je trouve que c'est une augmentation encourageante pour l'espace d'un an.

Balance à la dernière audition.....	\$ 82 26	
Recettes pour 1889-90.....	479 87	
		\$562 13
Dépenses (générales).....	\$202 66	
Dépenses (Comité Exécutif).....	275 10	
		\$477 76
Balance en caisse.....	84 37	
		\$562 13

Sur proposition, on procède à l'élection des auditeurs et, après un tour de scrutin, MM. Warren, de Montréal, Joe. T. Gilmour, de Toronto, et McLeod, d'Ottawa, sont déclarés élus.

Proposé par M. Ingram, appuyé par M. R. Glockling, et résolu :

Qu'une copie exacte de toutes les propositions soumises au Congrès—chacune portant son numéro d'ordre—soit placée dans un endroit de la salle d'accès facile aux délégués, afin que chacun d'eux puisse les lire, s'il le juge à propos.

Proposé par M. Joe T. Gilmour, appuyé par M. Parr, et résolu :

Que le secrétaire reçoive instruction de placer un avis demandant aux visiteurs de vouloir bien prendre place dans les galeries ; pourvu, toutefois, que ceci ne s'applique pas aux étrangers qui pourraient être invités par le président à s'asseoir dans l'enceinte de la salle ou au parquet.

Proposé par M. O'Donoghue, appuyé par M. Jobin :

Que les comités permanents soient nommés par le président.

Proposé en amendement par M. McLeod, appuyé par M. Strange :

Que le Congrès nomme un comité de cinq membres, qui sera chargé de former les comités permanents pour la session, et que ce comité fasse rapport au Congrès le plus tôt qu'il le pourra.

Proposé en amendement à l'amendement par M. Shaw, appuyé par M. Elliott :

Que MM. Ingram, Jobin, O'Donoghue et John Armstrong soient nommés pour former un comité chargé de choisir les comités permanents.

Le vote est pris, et les deux amendements sont perdus et la proposition principale adoptée.